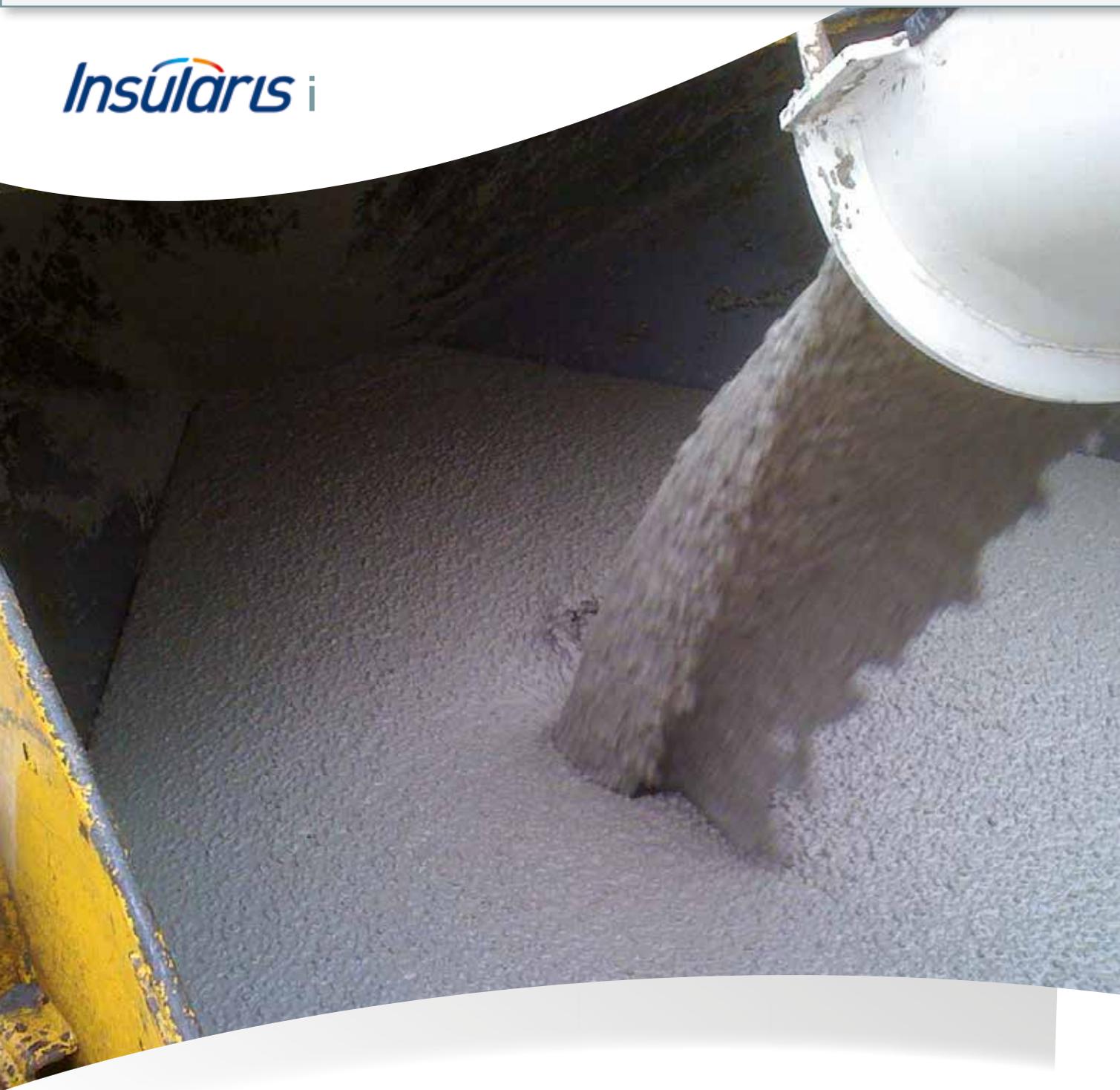


Insularis i



- Faible conductivité thermique
- Limitation des ponts thermiques
- Mise en place sans vibration
- Rapidité de mise en œuvre



CARACTÉRISTIQUES :

- Béton prêt à l'emploi conforme à la norme NF EN 206/CN.
- Béton de structure isolant à base de granulats légers :
 - Densité sèche < 1550 kg/m³
 - Conductivité thermique utile ≤ 0,54 W/m.K
- Classes de résistance courantes : LC20/22 à LC25/28 (LC30/33 suivant les unités de production).
- Consistance : autoplaçant
 - Béton très fluide, homogène et stable, mis en œuvre sans vibration.
 - Etalement au cône d'Abrams : > à 550 mm.
- Classe d'exposition courante : XC, XF1 (possible en XS2 après étude si LC30/33 possible).
- Diamètre maximum des granulats 10 mm.
- Maintien de rhéologie : 2 heures à 2h30 selon formulation.
- Parement similaire à un béton traditionnel.

Domaines d'application

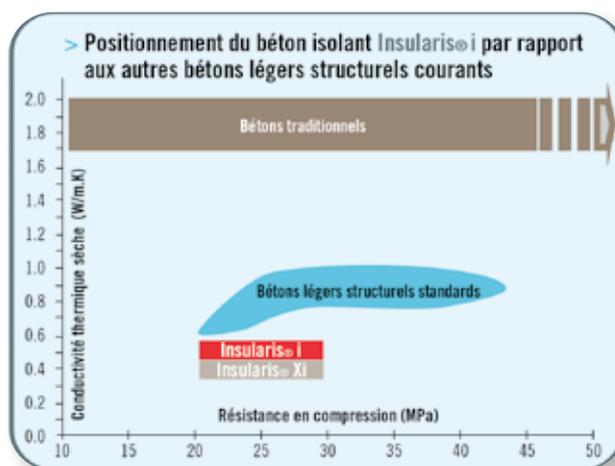
- Coupages courants en vertical : voiles et poteaux d'immeubles de logements ou bureaux.
- Coupages en horizontal : pour des applications spécifiques brevetées ou sous avis techniques.

Précautions d'emploi

- **Insularis®** est utilisable pour des intervalles d'écoulement ≥ 80 mm. Intervalle le plus petit par lequel doit passer le béton autoplaçant pour se mettre en place.
- Les précautions permettant d'assurer une bonne étanchéité des coffrages sont d'autant plus importantes en raison de la petite granulométrie et de la grande fluidité.
- Les bétons autoplaçants s'utilisent avec des outils coffrants traditionnels, rigides et propres dont les renforts doivent être adaptés à la hauteur de coulage.
- Se reporter au guide de "Recommandations pour l'emploi des bétons autoplaçants" de l'AFGC.
- Les coffrages doivent obligatoirement être traités avec une émulsion adaptée.
- Principe général de mise en œuvre : positionner le tube ou le tuyau dans le coffrage en respectant une hauteur maximum de 1 à 2 m par rapport au pied du voile.
- La hauteur de chute doit être limitée au maximum pour limiter les problèmes de parements et les risques de pertes d'homogénéité.
- La longueur de cheminement horizontal ne doit pas dépasser 5 mètres.
- Il est préférable de ne pas introduire le béton au milieu de la longueur du coffrage mais à un mètre de l'extrémité.

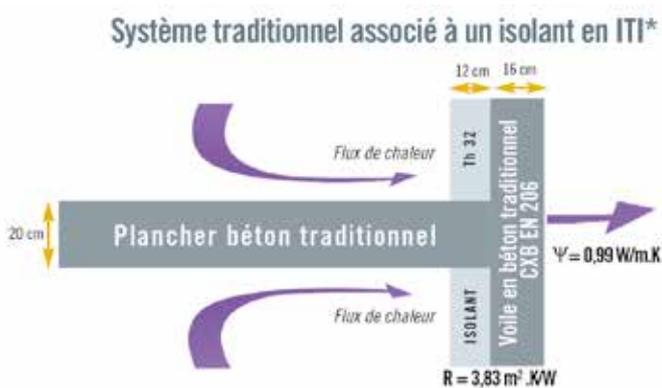
Avantages

- > Capacité d'isolation thermique inhabituelle par rapport aux bétons classiques et aux bétons allégés : 4 fois plus isolant qu'un béton traditionnel et 1,7 fois plus qu'un béton léger standard.
- > Béton à la fois structurel et isolant.
- > Allègement des structures.
- > Propriétés autoplaçantes permettant une facilité de mise en œuvre sans vibration et une amélioration des conditions de travail et de sécurité.



Tout ajout d'eau ou d'autres produits sur chantier est interdit.

Avantage spécifique : la réduction des ponts thermiques



*Isolation thermique par l'intérieur



- Système permettant de répondre à la réglementation thermique RT 2012 sans modifier la méthode constructive traditionnelle.
- **45% de réduction** des flux thermiques par rapport au système traditionnel.

Contrôle Qualité



- Des procédures de contrôle, de la réception des matières premières à la fabrication en unité de production jusqu'aux essais sur béton durci, apportent une garantie de qualité.
- Les fréquences de contrôle et les critères de conformité de la résistance sont ceux définis dans la norme NF EN 206/CN.

Services associés

Nous pouvons mettre à votre disposition des moyens de mise en place adaptés à votre chantier: pompe, malaxeur-pompe.

Cemex France est engagé en faveur du développement durable grâce à sa politique d'entreprise fondée sur la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).



Pour plus d'informations, rendez-vous sur cemex.fr ou en scannant le QR code ci-dessus.

Votre sécurité est notre priorité

Le béton prêt à l'emploi est un matériau naturel en cours d'évolution. Certains de ses constituants (ciments et adjuvants) peuvent provoquer, lors de sa mise en œuvre, des brûlures, des allergies ou des rougeurs en cas de contact prolongé avec la peau et les yeux.

Il est donc recommandé de se protéger, lors de la manipulation des bétons et mortiers, en portant des protections adaptées (bottes, vêtements imperméables, gants, lunettes...)

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre fiche InfoPratic : **“Maniez le béton en toute sécurité”**

Cette fiche est consultable dans nos unités de production et sur www.cemex.fr



Cemex France Services - 13 rue du Capricorne - Parc ICADE - 94150 Rungis
Tél.: 01 49 79 44 44
www.cemex.fr



Suivez-nous sur

